



## Maman tres imposante sur mon temps de garde

-----  
Par Vitamyan87

Bonjour,

je suis séparé de la maman de mes deux enfants de 11 ans. Notre relation est extrêmement conflictuelle et la communication est complètement rompue à mon grand désarroi d'ailleurs. Nous sommes passés devant le JAF qui a statué sur une garde alternée aux deux domiciles. Seulement pendant ma semaine de garde, la maman ainsi que son nouveau conjoint rendent visite aux enfants à chaque entraînement de foot à savoir le lundi, le mercredi et les samedis. Ils passent leur temps à les appeler, à leur parler. De ce fait, je sens bien, une fois l'entraînement fini, que mes enfants suite à ces contacts à répétition, sont moins joyeux et beaucoup plus distants avec ma nouvelle conjointe et moi. La mère et son conjoint sont présents à chaque fois et interagissent constamment avec eux. Je voulais savoir s'il y avait, du coup, entrave à la garde alternée ou non et si je pouvais faire quelque chose contre cela.

Cela détériore et parasite extrêmement mon temps de garde. Pour couronner le tout, pour leur anniversaire, ils leur ont acheté à chacun un téléphone portable qu'ils ont bien évidemment sur mon temps de garde. Leur mère a fixé la durée d'utilisation du téléphone à 1h par jour et par enfant les jours de classe et à 3h les mercredis, les samedis et les dimanches. De plus depuis l'arrivée de ses téléphones elle leur envoie des sms et les appelle quasiment tout les jours et à plusieurs reprises sans compter les sms et autres applications ce qui est très anxiogène.

Elle veut m'obliger, lors de ma semaine de garde, à respecter ces durées, que je trouve trop longues pour les jours sans école..

Au vu de l'âge des enfants, j'ai prévenu leur mère que lors de mon temps de garde, seulement mes règles s'appliquent et non à elle de m'imposer les siennes. Si je ne suis pas ces règles imposées, suis-je en tort?

Cela me tracasse beaucoup et j'aimerais savoir quels sont mes recours pour contrer cette tentative de contrôle de sa part.

Cette situation ne peut plus durer car elle met des tensions au sein de notre foyer et détériore complètement la relation avec les enfants.

Merci d'avance pour vos réponses.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Pendant votre temps de garde, vous décidez des règles à appliquer.

Si c'est une source de litige récurrent, faites valider ces dispositions par le JAF, qui statuera dans l'intérêt des enfants et pour un apaisement des tensions qui leur nuisent.

-----  
Par Vitamyan87

Merci pour votre réponse mais du coup entrave t'elle les règles de la garde alternée en étant présente comme cela lors de la semaine de garde ?

-----  
Par yapasdequoi

Les règles de la garde alternée sont définies par la convention parentale homologuée par le JAF.

Vous pouvez y faire ajouter "noir sur blanc" les règles de vie qui manquent évidemment dans la vôtre.

Comme dans une garde classique, chaque parent doit respecter le temps de garde de l'autre parent sans intrusion à chaque instant.

Si les parents sont en situation conflictuelle, il est probable que le juge prononcera la fin de la garde alternée.

L'intérêt des enfants est de vivre dans un environnement apaisé, ce qui n'est apparemment pas le cas présenté ici.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

J'ajoute qu'il est légal pour les parents d'assister à une activité sportive pendant le temps de garde de l'autre parent si les règles du club le permettent.

Pour ce qui est des téléphones, il n'appartient qu'à vous de les retirer à vos fils pendant leur séjour à la maison, tout en leur laissant la possibilité d'appeler leur mère ou de lui écrire quelques fois dans la semaine (cela peut se faire depuis un téléphone fixe, ou avec les téléphones des enfants qui resteront sinon éteints).

Si la mère se plaint, vous lui direz avec courtoisie que vous fixez des règles que vous estimez conforme à une vie de famille saine et équilibrée/